DEC141423INEE

Décision portant nomination de M. Marc Troussellier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS;

Vu la décision n°10000DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE:

Article 1er

M. Marc Troussellier, Directeur de Recherche de 1ère classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet l'animation, le pilotage et le suivi de la prospective sur l'océan indien pour l'Institut Ecologie et environnement. Pour l'exercice de cette mission, M. Marc Troussellier demeure affecté à l'UMR5119 Ecologie des systèmes marins côtiers (ECOSYM) - Université Montpellier 2 Sciences et Techniques - Bât. 24, CC 093-Place Eugène Bataillon - 34095 Montpellier cedex 5

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 M. Marc Troussellier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13, Languedoc-Roussillon.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

1 1 DEC. 2

Le président

Alain Fuchs

Dépasser les frontières Advancing the frontières

Le Président

Campus Gérard-Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 Parls cedex 16

T. 01 44 96 40 00 F. 01 44 96 49 13

www.cnrs.fr